

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 93 (1967)
Heft: 12: Piscine des Vernets, Genève

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)
de la Section genevoise de la SIA
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-
technique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève

Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne

Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.

Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrain, arch.; J.-C. Ott, ing.

Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.

Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.

Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;

M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »

Président: D. Bonnard, ing.

Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,

arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.

Adresse: Avenue de la Gare 10, 1000 Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

ABONNEMENTS

1 an Suisse Fr. 40.— Etranger Fr. 44.—

Sociétaires » » 33.—

Prix du numéro » » 2.— » » 2.50

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° 10 - 5778, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, 1000 Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:

1/1 page Fr. 423.—

1/2 » » 220.—

1/4 » » 112.—

1/8 » » 57.—

Adresse: Annonces Suisses S.A.

Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26, 1000 Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Piscine des Vernets, Genève, par F. Maurice, arch. SIA/FAS. — Le bassin des enfants, par J.-F. Liengme. — Piscine des Vernets, génie civil, par Pierre Tremblet, ingénieur civil dipl. EPF, Genève. — Les installations électro-mécaniques de la piscine des Vernets à Genève.
Bibliographie. — Divers. — Les congrès. — Documentation générale. — Nouveautés, informations diverses.

PISCINE DES VERNETS, GENÈVE

Architectes : MM. A. CINGRIA et F. MAURICE ; J.-P. DOM, collaborateur, Genève.

Ingénieur civil : P. TREMBLETT, Genève.

Ingénieur des installations électromécaniques : Société Générale pour l'Industrie, Genève.

1. Introduction

La piscine municipale est la deuxième étape du nouveau centre sportif municipal qui a été commencé en bordure de l'Arve, au quai des Vernets, à Genève.

La ville a pu acquérir successivement un ensemble de parcelles dans cette région représentant aujourd'hui une surface totale d'environ 7 ha. Ceux-ci sont en principe destinés à son développement qui se fera par étapes successives.

A la suite d'un concours lancé en 1957, les travaux de ce centre furent confiés à MM. A. Cingria, J. Duret et F. Maurice, architectes, P. Tremblet, ingénieur, qui en première étape réalisèrent déjà la construction de la patinoire couverte ; celle-ci existe depuis 1959.

C'est de l'année 1958, soit pendant la construction de la patinoire, que datent les premières études présentées pour le complexe comprenant à la fois une piscine olympique couverte et une patinoire extérieure, projets étudiés sur la base d'un programme remis par le service des sports, promoteur du centre sportif, et avec

la collaboration du service immobilier de la ville, en sa qualité de maître de l'ouvrage.

En été 1960, ce dernier donna son accord pour un projet dont il accepta l'organisation générale et demanda au groupe constitué de poursuivre son étude pour préparer un dossier en vue d'une demande de crédit au Conseil municipal (fig. 1 et 2).

Les architectes, soit MM. Cingria, F. Maurice et J. Dom (qui a remplacé M. J. Duret), M. P. Tremblet, ingénieur civil, et les personnes responsables des services de la ville intéressés firent des voyages dans des villes d'Europe qui possédaient déjà une piscine couverte ; c'est au cours de ces voyages qu'ils se rendirent vraiment compte de l'importance que prenaient dans un tel programme les installations électriques, hydrauliques, thermiques et mécaniques et qu'apparut la nécessité de s'adjointre un bureau d'ingénieurs spécialisés dans ces domaines ; cette tâche fut confiée à la Société Générale pour l'Industrie.

Les plans remaniés furent présentés en demande préalable d'autorisation de construire en juin 1961 et le